

# SYRAH GRAND CRU

## Domaine des Crêtes

### LE PERSPICACE



Cépage  
**Syrah**



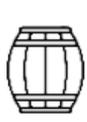
Millésime  
**2021**



Vignes  
**Sierre**



Service  
**14-16°C**



Élevage  
**12 mois en  
barrique**



Sol  
**Calcaire**



Alcool  
**13.2%**



A déguster  
**2022 à 2031**



Production  
**Intégrée**

## En deux mots

L'appellation « Grand Cru » désigne des vins AOC de qualité supérieure, produits dans des zones restreintes, avec des cépages traditionnels soigneusement adaptés au terroir et au climat local. Ces vins répondent à des critères encore plus stricts que ceux de l'AOC classique. Chaque région valaisanne a défini les cépages autorisés pour son Grand Cru. À Sierre, on en compte quatre : Petite Arvine et Marsanne pour les blancs, Cornalin et Syrah pour les rouges.

## Dégustation



Œil



Nez

Au nez, se mêlent des notes épicées (poivre, réglisse), des arômes de fruits noirs (myrtille, cerise) et des touches d'élevage (vanille, toasté).



Bouche

En bouche, le vin séduit par sa rondeur et ses tanins fins et soyeux. Les arômes de fruits noirs, dominés par la myrtille, s'expriment pleinement. L'élevage en barrique apporte une touche gourmande de vanille. La finale, élégante, s'étire avec longueur.



Viande

Filet de boeuf



Poisson



Végétarien

Lasagne



Fromages

Fromage d'alpage

# SYRAH GRAND CRU

## *Domaine des Crêtes*

### ● LE PERSPICACE



## **Le Trio à Vocat**

Accusés d'appartenir au cercle très fermé des 150 meilleurs vignerons suisses selon Gault & Millau, les encaveurs du Domaine des Crêtes comparaissent aujourd'hui devant leur propre tribunal. En référence aux cinq crêtes qui dominent le village de Noës, ce domaine repose sur un triumvirat des plus compétents. À la présidence, Yves Vocat, qui reprend l'exploitation familiale en 1982 et ne cesse depuis de la moderniser. Mais tout bon juge sait s'entourer : pour rendre ses verdicts vinicoles, il a convoqué deux assesseurs de confiance – ses enfants, Martine et Pierre. Ensemble, ils forment un trio à la légitimité incontestable.

Chacun défend sa propre juridiction, mais lorsqu'une affaire de haute importance se présente, la collégialité l'emporte. Prenons l'exemple du suivi des vinifications : les trois magistrats du vin dégustent, évaluent et délibèrent ensemble sur la qualité et l'évolution de leurs crus. Grâce à cette concertation, ils élaborent des vins typés et équilibrés, où la fraîcheur et la buvabilité occupent le devant de la scène. Il se murmure même que les Vocat ont un faible pour les vins secs, où le cépage s'exprime avec authenticité. « Rien de mieux qu'un verre de Fendant », confie Martine sous serment.

Selon l'article 47, ces « avocats » du terroir plaident également en faveur de la nature. Pionniers en la matière, ils ont réservé quatre hectares de vignes à des essais de traitements sans produits de synthèse, une initiative audacieuse généralisée depuis à l'ensemble du domaine. Après examen des pièces à conviction, le verdict est sans appel : le Domaine des Crêtes est bel et bien coupable... coupable de cacher en ses rangs trois des meilleurs vignerons suisses !

